



Contrat d'assurance RCP

Par jmb974

Bonjour,

La résiliation d'un contrat d'assurance RCP (responsabilité cils professionnels) à l'initiative de l'assureur après un sinistre, dégage-t-elle celui-ci de son obligation d'assistance à l'assuré en cas de procédure engagée par un plaignant à la suite de ce sinistre après la date résiliation ?

Merci de votre aide

Cordialement

Par chaber

Bonjour

l'assureur a obligation de gérer et régler tout sinistre survenu avant la résiliation du contrat

Par jmb974

Merci pour ce retour
Cordialement